



Compte-rendu de la rencontre du 04 novembre 2021 avec Eurogroup Consulting

Délégation CGT et UGICT CGT : Rachida Albrand, Christian Schwetzoff, Thierry Pécoud, Jacky Albrand

Eurogroupe Consulting : Philippe Menesplier, Jean De Boisfleury

Cette rencontre est le résultat de l'intervention des représentants des salariés suite à l'entrevue que nous avons sollicitée auprès du Président du Sytral. Ce dernier avait pris l'engagement que les organisations syndicales représentatives soient consultées dans le cadre de l'étude que le Sytral a mis en œuvre sur la faisabilité de l'allotissement.

Notre première intervention a été de demander les objectifs de la mission qui leur a été commandée par le Sytral : S'agit-il d'étudier la faisabilité de l'allotissement ou d'étudier les différents scénarii d'allotissement ?

Le cabinet nous a précisé qu'il s'agissait pour eux de faire une étude de faisabilité de l'allotissement et de fournir des préconisations au Sytral. Dans ce cadre, leur mission se décline en trois parties et ils font des étapes régulières avec un comité d'élus et le Vice-président délégué, Jean-Charles Kohlhass.

La première partie consistait à faire le constat de l'existant et de réaliser un benchmark à partir de l'étude de 9 métropoles européennes qui ont toutes choisi l'allotissement. Deux ont retenu l'attention du Sytral : Stockholm et Helsinki.

Dans le même temps, le cabinet a fait une étude documentaire pour alimenter cette première partie.

La deuxième partie, dont un point doit être fait en novembre, consiste à faire un tour d'horizon de tous les scénarii d'allotissements possibles. Il est à noter que rien n'a filtré sur les différents scénarii travaillés par le cabinet.

Pour autant, il a été porté à notre connaissance la réflexion c'est d'avoir un lot métro et différents lots associant du tramway et des lignes de bus rabattant les usagers sur les lignes de tram concernés (lots territorialisés). Il est également réfléchi un lot sécurité, un lot commercial, un lot maintenance en particulier sur les modes lourds.

Sur ce sujet, nous savons qu'un fort lobbying est effectué par Transdev avec l'aide d'un ancien directeur financier de Keolis Lyon, licencié de l'entreprise, qui a œuvré pour Transdev lors de l'appel précédent concernant les TCL et qui aujourd'hui travaille par le biais d'un cabinet conseil pour le Sytral. Il se pose légitimement la question de ses motivations et d'un conflit d'intérêt possible. En parallèle, Alstom ferait également du lobbying pour récupérer la maintenance du tramway.

Il est à noter qu'aucune garantie n'est formulée quant à la convention collective appliquée car tout dépendra de l'activité principale de l'entreprise qui ne sera par systématiquement celle des transports urbains.



Compte-rendu de la rencontre du 04 novembre 2021 avec Eurogroup Consulting

La troisième partie de l'étude qui doit être communiquée au Sytral en décembre 2021 consiste à fournir une évaluation des différents scénarii et des préconisations en tenant compte de 5 dimensions :

- Valeur des scénarios d'allotissement (performance/exploitation/économique)
- Faisabilité des scénarios en fonction de critères techniques, sociales, etc.
- Attractivité des différents scénarii vis-à-vis des acteurs du marché (les multinationales du transport) pour une meilleure mise en concurrence.
- Le rôle régulateur du Sytral
- La stratégie des élus au regard de leur ambition de développement d'une mobilité intégrée, de carrière et d'évolutivité des salariés, des enjeux sociaux, ...

En parallèle de cette étude, le Sytral opère une phase de consultation des différents acteurs économiques français (Keolis, Transdev, RATP Dev) et internationaux (ATM – Italien, MTR – Chinois, ...) avec des délégations amenées à visiter le réseau.

Suite à cette présentation et aux questionnements de nos interlocuteurs, le sentiment qui s'en dégage était d'appréhender notre degré d'acceptation de l'allotissement et de jauger les risques sociaux concernant notre statut actuel.

Il n'était pas question pour nous de formuler des lignes rouges à ne pas franchir qui laisserait sous-entendre que nous serions dans une forme d'acceptation de l'allotissement. **Nous avons réaffirmé que nous étions fortement opposés à toute forme d'allotissement** et que nous ferons ce qui est nécessaire pour que les salariés puissent intervenir dans le débat public, y compris par la grève.

Nous avons indiqué trois aspects qui justifient notre opposition à l'allotissement :

- Rien ne garantira que l'allotissement améliorera la qualité du service public et au contraire cela risque d'avoir des effets plutôt négatifs. C'est d'autant plus vrai pour notre réseau qui a été plusieurs fois récompensé au niveau national, européen et international. Comment faire mieux alors que nous avons un réseau en pleine croissance ?
- Économiquement toutes les expériences d'allotissement européennes se sont traduites par un coût supplémentaire pour les collectivités de l'ordre de 4 à 5%. Ainsi à Stockholm, dont la taille est assez semblable à la métropole de Lyon, c'est 900 salariés dans l'AOM contre moins de 150 aujourd'hui au Sytral. Ce surcout est vrai tant dans le coût des différents contrats que dans le cadre d'un allotissement que pour le coup structurel pour l'AOM pour gérer la multiplication des contrats.

A cela se rajoute, la disparition de la mutualisation des moyens humains et matériel ce qui occasionnera forcément un surcout et une perte d'efficacité. Par exemple, en cas de manque de matériel sur un dépôt il est possible de solliciter les autres dépôts pour fournir le matériel.

Concrètement, l'argument visant à faire croire que cela va coûter moins cher à la collectivité est un mensonge et cela revient à faire porter exclusivement l'effort sur les



Compte-rendu de la rencontre du 04 novembre 2021 avec Eurogroup Consulting

salariés et leur statut social. Dans notre secteur d'activité, la masse salariale représente 70% du chiffre d'affaires et il n'est donc pas difficile de comprendre quel levier va être utilisé pour réaliser cette recherche d'économie.

- Socialement, la loi ne permet pas d'offrir de quelconques garanties sociales, ceci nous a été confirmé par les experts ce jour ! Toute autre promesse serait de la poudre aux yeux pour nous faire croire que cela n'aura aucune conséquence pour les salariés. C'est d'autant plus vrai qu'en fonction des lots d'allotissement, il n'y aura pas forcément de transfert automatique des salariés et les accords d'entreprise (organisation du travail, protection sociale, ...) ne sont garantis que sur 15 mois, les décisions unilatérales (13ème mois, primes vacances, HEC et CAM et grille d'ancienneté, ...) sur 3 mois.

-

Tous les exemples d'allotissement se sont traduits par des reculs sociaux et l'exemple de ce qui se passe en Île de France est la traduction de la réalité de l'explosion sociale et des reculs sociaux de ce que cela va occasionner.

Sur ce point, nous n'avons pas voulu rentrer dans les détails car il n'était pas question d'avancer des points permettant d'armer le Sytral pour nous faire croire que cela n'aura pas de conséquence pour les salariés.

Il est de plus en plus clair que sans intervention des salariés pour s'opposer à l'allotissement, cela deviendra une réalité qui se traduira par des reculs sociaux importants et sans précédent.